



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

AGENDA SOCIAL

Réunion du groupe de travail du 17 septembre 2014
portant sur l'examen professionnel d'inspecteur du travail (EPIT)

RAPPEL

Le 9 juillet 2014, l'administration a mis en place l'ouverture de réunions de travail, dont les thématiques, principalement sur les dossiers « travail et l'emploi », doivent constituer l'architecture de « l'agenda social » exprimé et voulu par le ministre lors du dernier CTM avec les organisations syndicales ministérielles représentatives, sans oublier les problématiques liées au dialogue social.

A cette première prise de contact, les OS présentes (**UNSA ITEFA** et CFDT) ont insisté pour connaître à l'avance les dates prévisionnelles des futures réunions et les problématiques qui devraient être discutées, notamment sur les axes, les métiers, la déontologie, les gestes professionnels, le dialogue social des pôles travail et emploi.

L'**UNSA ITEFA** a particulièrement insisté pour avoir relativement tôt ces informations (*réunions prévues déjà fin 2014- début 2015*) et les documents s'y rapportant (DGT, DGEFP et INTEFP participant suivant le thème) pour permettre éventuellement à chacun de désigner le(s) même(s) représentant(s) des OS pour assurer un suivi des dossiers et de leur progression.

Ce d'autant plus que de tels échanges sont susceptibles d'aboutir à des projets, qui seront ensuite étudiés en instances nationales

Notre fédération a également souligné l'intérêt que débutent ensemble les réunions ciblant les questions sur l'inspection du travail et celles sur le retour à l'emploi et ses dispositifs, afin de ne pas donner l'impression que le ministère du travail est seulement tourné vers la réforme de l'inspection, alors que se posent par ailleurs les évolutions de l'emploi, notamment avec la réforme territoriale envisagée, la crise actuelle et les structures des bassins d'emploi, le contrôle de la formation professionnelle étendu à celui des fonds de la taxe d'apprentissage...

Il a été à nouveau rappelé que 60% des effectifs des DIRECCTE/DIECCTE et de l'AC sont sur des compétences autres que celles strictes de l'inspection du travail : or force est de constater que les ordres du jour du CTM sont quasi uniquement préoccupés par la « branche travail » aux dépens des autres, et par conséquent de l'avenir des personnels qui sont sur ces postes



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Etaient présents à cette première réunion du 17 septembre 2014 :

- **Administration :**

Le directeur des ressources humaines, les représentants de la sous direction du pilotage des ressources, du droit du personnel et du dialogue social avec des personnels des bureaux du recrutement, de la formation et de l'animation du dialogue social, le directeur de l'INTEFP et le responsable des formations de l'établissement, la DGEFP.

Organisations syndicales :

Les représentants de l'**UNSA ITEFA**, du SYNTEF CFDT, et de FO.

Monsieur BLONDEL ouvre la réunion en informant les représentants du personnel que le Plan de transformation des emplois de contrôleurs du travail devrait se poursuivre au delà des 5 ans et que le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ferait prochainement une déclaration dans ce sens.

L'UNSA ITEFA a rappelé, une fois encore, sa revendication d'intégrer tous les contrôleurs du travail sur la mandature : soit 2017.

Effectivement, plus courte sera la période de transformation d'emplois : plus facile et moins déstabilisant sera le repositionnement des agents dans le contexte de réorganisation des services, à condition que les agents des pôles, emploi, formation professionnelle, fonction supports (dont l'informatique), n'aient pas l'impression d'être ignorés et mis à la marge des services, avec comme seule perspective d'évolution, l'obligation de rejoindre les unités de contrôle.

C'est nier la technicité que ces collègues ont développé et les compétences acquises dans les services tout au long de leur carrière et leurs parcours.

Le DRH ayant indiqué que des discussions ont lieu sur ce sujet au plus haut niveau, l'UNSA ITEFA attend des prises de décision rapides et que le prochain EPIT ouvre les recrutements sur ces pôles « oubliés ».

Pour l'annonce de la prolongation de l'EPIT, l'**UNSA ITEFA** précise que lors de la remise des cartes professionnelles aux ITS le 9 juillet dernier, le ministre du travail a fait quelques annonces dans ce sens.

Mais, elle souligne que :

- compte tenu de la pyramide des âges du corps des CT qui induit, de fait, des départs massifs à la retraite dans les années qui viennent d'une part,
- ces contrôleurs du travail, proches de la retraite, s'inscrivent peu à l'EPIT d'autre part.

En conséquence, cette poursuite de transformation d'emplois n'est pas une prouesse en soi, puisqu'il faut prendre acte que l'effectif de ce corps va décroître très rapidement.



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Etat des lieux de l'EPIT 2014 :

L'administration rappelle que 432 contrôleurs du travail ont été présélectionnés et que les oraux se déroulent actuellement : les résultats d'admission seront connus à la fin du mois.

Il est précisé que ces épreuves orales ont nécessité la composition de 11 jurys avec 35 membres.

Pour rappel, 205 postes sont ouverts en 2014, il en sera de même pour 2015.

EPIT, concours ou examen professionnel ?

L'administration précise que l'EPIT est un concours et que le statut de cette épreuve pose de nombreuses questions, notamment sur les résultats de présélection.

En effet, l'établissement du dossier RAEP ne rentre pas dans le cadre d'une épreuve classique de concours : il est préparé en dehors d'une salle d'examen ; le candidat peut bénéficier d'aide par le conseil d'un supérieur hiérarchique, la relecture du dossier faite dans un collectif, etc...

L'UNSA ITEFA rappelle ses demandes réitérées d'avoir un rapport du jury permettant de comparer les critères de sélection choisis entre la pré-sélection de 2013 et celle de 2014.

La réponse de la DRH a répercuté le refus de la Présidente de produire un tel document avant que les opérations de l'EPIT 2014, y compris donc les oraux, ne soient terminées.

Or, ce dossier comporte les différentes étapes de la vie professionnelle du candidat et son parcours des postes occupés.

Aussi comment éviter la déstabilisation à un CT de voir son dossier, résumant un parcours professionnel sur une durée de 15, 20, ou 25 ans de pratique professionnelle, rejeté ?

Comment comprendre l'exigence de cette épreuve quand le dossier est retenu une année et pas l'année suivante ? Statistiquement 72 candidats « 2013 » sont dans cette situation :

- Certains ont repris leur dossier sans en modifier une ligne : ils ont été écartés,
- D'autres ont modifié et retravaillé leur dossier : ils ont été écartés.

Des remontées du terrain, il ressort qu'au delà du ressentiment d'échec, c'est une remise en cause douloureuse, qui a des retentissements dans la vie professionnelle, l'incompréhension et cette forme d'opacité étant les ferments de cette mise à l'écart.

L'UNSA ITEFA est très attentive à ces incompréhensions accrues par la continuité de la présidence du jury, sans actuellement avoir des explications, qui permettraient de lever des doutes sur la transparence du déroulement des épreuves de l'EPIT, et qui actuellement risquent de faire augmenter l'appropriation de cette nouvelle voie pour les CT d'accéder au métier d'inspecteur du travail.

Devant l'interrogation de l'administration sur la pertinence de faire évoluer ce concours vers des épreuves plus traditionnelles, les OS présentes restent prudentes sur cette proposition : le dossier RAEP a permis à bien des candidats d'accéder au grade d'inspecteur du travail, alors qu'ils en avaient été écartés lors des concours internes.



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

L'**UNSA ITEFA** met en garde l'administration sur les conséquences de toute évolution, notamment par rapport à la légalité de tout changement du texte alors que le PTE est inscrit à l'article 6 de la loi sur les contrats de génération qui prévoit 540 postes.

De plus, l'**UNSA ITEFA** préconise d'attendre l'aboutissement des réflexions sur les carrières, les parcours professionnels menées par la Fonction Publique et remarque une certaine « confusion » sur l'aboutissement des thèmes de l'agenda social interministériel « managé » par la DGAFP !

La préparation au concours :

Les OS présentes constatent une disparité dans l'accompagnement à la préparation du concours liés à plusieurs facteurs et les résultats en découlant :

- Les candidats préparent généralement dans le CIF de proximité.
- Or, certains services, notamment les UT, sont plus éloignés de ces CIF.
- Par ailleurs, des DIRECCTES ou UT mettent en place de véritables coachings pour leurs agents alors que d'autres ne le font pas.

L'**UNSA ITEFA** a d'ailleurs mis en exergue le fait que les dossiers retenus pour 2013 et 2014 sont le plus souvent situés géographiquement dans les capitales régionales.

De plus, certains candidats ont été privés d'une partie de leur droit à congé pour préparer l'épreuve dû à la méconnaissance de leur droit par leur service RH, un rappel s'impose à ces services.

Les conséquences de ces freins apparaissent clairement à l'analyse des données statistiques qui montrent que certaines régions portent plus de présélectionnés, voire de lauréats, que d'autres sur les deux années.

L'égalité de traitement des candidats est impérative.

L'UNSA ITEFA** exige que des mesures soient prises dans ce sens.**

En outre, il est souligné que l'équilibre de la représentativité des femmes dans le corps des contrôleurs du travail ne se retrouve pas dans les résultats finaux de l'EPIT.

Les femmes, qui constituent à 82% le corps des CT, représentent 66,5% des inscrits en 2013.

Or, elles ne sont plus que 64% des présélectionnées : l'effondrement continue encore lors de l'admission avec 55%, soit 72 femmes sur 130 lauréats.

Ce constat est très probablement lié à des facteurs de la vie personnelle et professionnelle : il semble important pour notre fédération d'identifier les freins et les lever.

La formation des stagiaires :

L'ensemble des OS présentes a salué le mérite de l'INTEFP, des CIF et de leurs personnels pour la mise en œuvre de ce stage dans un temps imparti très court, de l'accueil des stagiaires et de la gestion des parcours de formation.

Les pré-requis de cette formation ont été :

- Une durée de stage de 6 mois
- Donner le plus possible une offre de proximité
- Tenir compte des différents parcours des lauréats
- Adapter ces lauréats au nouveau contexte ouvert par un accès à l'inspection du travail



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

L'INTEFP indique que 81% des stagiaires de l'EPIT 2013 ont été satisfaits de ce stage au regard de la qualité des formateurs, leur compétence pédagogique et leur adaptation. Ils ont également appréciés les intervenants extérieurs (magistrats, syndicats, employeurs...)

Toutefois, il a été également relevé quelques bémols dans l'arpège :

- L'équilibre des différents modules de formation est à améliorer ainsi que leur mise en cohérence.

L'INTEFP travaille sur cette problématique.

- Le manque de déontologie de certains formateurs qui se positionnent défavorablement sur l'EPIT lors du face à face pédagogique.

La DRH propose l'élaboration d'une charte des formateurs.

- Le matériel mis à disposition des stagiaires est insuffisant particulièrement en ce qui concerne les ordinateurs.

L'INTEFP privilégie la dématérialisation des documents pour éviter les tirages pléthoriques de photocopies. Les stagiaires doivent pouvoir accéder à l'ensemble des documents mis à leur disposition.

- La prise en charge des stagiaires est perfectible. L'administration propose d'intégrer dans le livret de formation destiné aux stagiaires les informations nécessaires statutairement et administrativement.

De manière générale une information précise aux DRH dans les DIRECCTE doit être également programmée.

Effectivement, l'**UNSA ITEFA** rappelle que ce stage relève du cadre de la formation statutaire. Les ITS sont donc en PNA (Position Normale d'Activité) et disposent ainsi de l'ensemble de leurs droits, **dont ceux à RTT qui doivent être intacts.**

Elle appelle également l'attention sur la situation particulière des ultras marins et de leur séjour dans l'hexagone pour la totalité de leur stage. Elle souhaite, dans le respect de leur qualité de vie, *éloignement de leurs intérêts moraux et matériels*, qu'il n'y ait pas de rotation de chambres à l'INTEFP, comme cela a pu se faire afin de faciliter leur quotidien tout au long de la formation.

En perspective des suites de ce dossier, l'**UNSA ITEFA** fait état de l'incidence de ces stages dans les services et leur organisation, au moment où les structures sont impactées par les réformes successives enclenchées, sans omettre certains déménagements, qui continuent encore et perturbent davantage les équipes.

En effet, à l'avenir, les stagiaires seront plus nombreux, ce qui est heureux en soi : mais, en contre partie, seront générés plus d'intérimis au sein d'une organisation qui se renouvelle.



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

L'évaluation et la sortie :

L'administration fait un rapide résumé et commentaire sur les « conclusions » que le jury d'évaluation a été amené à faire suite au premier EPIT et ses interrogations, que son rapport laisse entrevoir dans une lecture même rapide, à savoir :

- La difficulté même de l'exercice tant pour les candidats que pour les membres du jury confrontés à ce type d'épreuve pour la première fois ;
- L'adéquation de l'épreuve tant par sa longueur, 20 minutes, jugée insuffisante pour permettre une évaluation correspondant à l'article 6 du texte concerné (30 minutes sembleraient davantage convenir selon l'administration) ;
- *Un jury, qui regrette de ne pas avoir pu disposer de dossiers suffisamment étayés (par exemple, des rapports de stage souvent plus que « maigrelets »), lui permettant d'éviter de faire répéter au candidat son parcours antérieur et ainsi de ne pas pouvoir se rendre compte vraiment du potentiel acquis pendant la formation de l'ITS ;*
- Une approche encore plus ciblée des besoins de formation complémentaire des lauréats, notamment par le système du droit de tirage ultérieur complétant les modules initiaux.

Suite à ces différentes remarques, l'administration attire l'attention sur le fait que le jury d'évaluation s'est montré « indulgent » et a donc accepté l'ensemble de la promotion : cette attitude « compréhensive » devrait être appelée à être nuancée et mener le jury éventuellement à ne pas accepter tous les lauréats.

L'administration pourrait être amenée à réfléchir sur l'évolution du texte concernant ce jury d'évaluation et le faire évoluer.

L'UNSA ITEFA rappelle son opposition ferme aux dispositions du décret du 18 juin 2013 fixant les modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps de l'inspection du travail, notamment à l'application de l'article 6, qui prévoit la réintégration dans le corps d'origine pour les stagiaires dont les stages n'auraient pas été évalués « satisfaisants » par le jury.

Si elle comprend que le jury doit pouvoir obtenir les renseignements sur le parcours des lauréats, les modules de formations et les stages effectués afin d'évaluer le droit de tirage aux formations complémentaires et si *elle estime que le jury devrait disposer d'un minimum de dossier sur ces mois de formation, notamment l'élaboration de vrais rapports de stage établis par le maître de stage* et non quelques lignes ne comportant aucun élément sur le potentiel et la projection du lauréat dans un poste d'inspecteur du travail, **L'UNSA ITEFA** demande avec fermeté que :

- Un rappel soit fait aux services d'élaborer un vrai rapport de stage, afin de ne pas pénaliser les lauréats
- D'avertir les lauréats de l'EPIT très en amont de la formation du déroulé et de l'enjeu de ce jury d'évaluation
- Ce bilan soit porté à l'ordre du jour d'un prochain CTM, ce d'autant plus qu'il pourrait être discuté des modalités de cette évaluation



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Il est proposé par l'administration que la prochaine réunion sur ce thème se tienne le 28 octobre prochain.

Les dates concernant les différents groupes de travail de l'agenda social seront communiqués aux partenaires sociaux dans les meilleurs délais.

